



Le mardi 17 décembre 2024



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOLVENT

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2024 À 09 HEURES 00

Président de séance : **Charles Brès**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2024

Présents : **Gilles Avakian**, **Yvette Bellier**, **Charles Brès**, **Patrick Brès**, **Sandra Mathieu**, **Christian Roggero**.

Excusés : Néant

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : **Sandra Mathieu**



Délibération 26 - 2024 : Plans réseaux communaux (RAEP-Assainissement-réseau pluvial)

Le maire informe les conseillers des travaux de relevé sur le terrain par Mme Anne Légaut, gestionnaire d'un bureau d'études techniques (eau, assainissement, SIG) à Die. Le maire et la première adjointe ont accompagnés la responsable sur le terrain. Le rendu de son œuvre est présenté aux conseillers.

Toutes ces données appartiennent à la commune qui reste libre d'en disposer. Il est demandé aux conseillers de se positionner quant à la destination finale des données informatiques comme par exemple les communiquer à la CCD pour une intégration dans le SIG mais avec la restriction suivante : ne pouvoir le communiquer sans notre aval.

Le conseil municipal :

Après en avoir délibéré,

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 6

- Dit qu'il serait opportun de communiquer l'ensemble de ces données à la Communauté des Communes du Diois (CCD) aux fins d'intégration sur le logiciel de cartographie,
- Dit qu'il est impératif de conserver la propriété intellectuelle des données liées à ces réseaux,
- Dit qu'il se réserve le droit d'ordonner la radiation de ces données sur le SIG si elles venaient à être mal utilisées ;
- Habilité le Maire pour mener à bien ce dossier et l'autorise à signer tous les documents utiles.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,



Charles Brès

Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune (1 Place de Verdun, 38000 GRENOBLE) ou par l'application Télérecours.